

Paris, le 14 mars 2005 - n° 38/D130

Groupe de travail « Mesure des échanges internationaux de services »

Compte rendu de la réunion du jeudi 10 février 2005

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR LISTE DES PARTICIPANTS COMPTE RENDU DES DÉBATS

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation du compte rendu de la réunion du 13 janvier
- « Le nouveau système de collecte de la balance des paiements et les ventilations géographiques » Guillaume Talon (Direction de la balance des paiements, Banque de France),
- « Le degré d'ouverture des activités de services et la performance à l'exportation dans les services, suite et fin » Isabelle Rabaud (Université d'Orléans, LEO).

Président : Bernard GUILLOCHON, Professeur à l'Université Paris Dauphine

Rapporteurs : - Claude PEYROUX, Adjoint au chef du service Transactions courantes à la Banque de France

- Xavier NIEL, Chef de la division Services de l'Insee
- Isabelle RABAUD, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

## LISTE DES PARTICIPANTS

M.	BOUMELLASSA Houssein CHRISTINE Marc	CEPII
M.		Insee, Unité méthodes statistiques
M <sup>me</sup>	FRANCOZ Dominique	Insee, Division synthèse des statistiques d'entreprises
M.	GUILLOCHON Bernard	Université Paris Dauphine
$M^{me}$	LOUVOT Claudie	Insee, Division Échanges extérieurs
M <sup>me</sup>	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M.	NIEL Xavier	Insee, Division Services
M.	NIVAT Dominique	Banque de France, Direction de la Balance des
	·	paiements
M.	PEYROUX Claude	Banque de France, Direction de la Balance des
		paiements
$M^{me}$	RABAUD Isabelle	Université Orléans
$M^{me}$	SAUVIAT Catherine	IRES
M.	SICSIC Pierre	Banque de France, Direction de la Balance des
		paiements
M.	TROGAN Philippe	DECAS
M.	UNAL-KESENCI Deniz	CEPII
M.	VIGNA Olivier	Banque de France, Direction de la Balance des
		paiements
Mme	WISTROM Bettina	OCDE

## ABSENTS EXCUSÉS

$M^{me}$	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	PAQUEL Norbert	GFII (Canope)
M.	VASSILLE Laurent	Direction du tourisme

## **COMPTE RENDU DES DÉBATS**

Monsieur Bernard Guillochon introduit la séance et fait valider par les participants le compte rendu de la séance du 13 janvier. Il donne ensuite la parole à Guillaume Talon (Direction de la balance des paiements de la Banque de France).

L'exposé commence par un rappel de la structure binaire du système de collecte : déclaration des banques pour leur compte propre et pour celui de leurs clients et déclaration directe de grandes entreprises. Les institutions de l'Union européenne (UE) ont exercé une pression importante afin d'abandonner les déclarations statistiques sur règlements bancaires. En effet, les banques ont tiré prétexte de cette obligation supplémentaire pour justifier l'écart de prix entre les virements transfrontières entre pays à l'intérieur de l'UEM (Union économique et monétaire) et les virements réalisés à l'intérieur d'un pays. Ainsi, un seuil d'exemption de déclaration pour les transactions d'un montant inférieur à 12 500 euros a-t-il déjà été adopté le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce qui s'est traduit par une perte de 5 % de l'information sur les crédits et les débits dans les services. Des discussions sont en cours au sujet d'un possible relèvement du seuil à 50 000 euros qui entraînerait une dégradation de l'information de 5 % à 7 % supplémentaires. Il convient donc de s'interroger sur les systèmes d'enquêtes susceptibles de remplacer la collecte bancaire actuelle. Le futur système s'articulerait sur une collecte auprès des grandes entreprises dites déclarants directs généraux (DDG) dont la population est choisie a priori couplée à une enquête complémentaire annuelle sur une population d'entreprises déterminée a posteriori.

Pour l'instant, l'information sur les échanges internationaux de services n'existe que dans les règlements déclarés par les banques. En l'absence de cette information, est-il possible de mener la collecte directe à partir d'autres sources telles que le répertoire Sirène, les déclarations TVA, les données douanières ou la base Fiben (bilans et liens financiers) de la Banque de France ? Selon les critères de l'activité principale de l'entreprise (code NACE) et de la catégorie juridique simplifiée, il apparaît que sur 5,7 millions d'entreprises répertoriées par Sirène, seules 2 millions couvrent 96 % des recettes et dépenses de services hors voyages. Par référence au chiffre d'affaires, au nombre d'employés, aux exportations et importations douanières, à la production vendue de services, au chiffre d'affaire à l'exportation et à la TVA, il est possible de réduire encore le champ : seules 18 000 entreprises couvrent 83 % des recettes et dépenses de services hors voyages. Toutefois, cette couverture reste insuffisante, il faudrait atteindre 90 % des flux. Or, l'amélioration de la couverture au-delà est très coûteuse en nombre d'entreprises supplémentaires à prendre en compte. En effet, s'il est facile d'identifier les gros contributeurs aux échanges de services, il est beaucoup plus délicat d'isoler les entreprises dont les échanges de services restent occasionnels. Un troisième filtrage est effectué à partir de la présence ou non de règlements bancaires : la taille de la population est alors limitée à 40 000 entreprises qui représentent 90 % des flux.

Les DDG réalisent 70 % des échanges. Pour obtenir une couverture de 80 %, il conviendrait d'interroger une population de 20 000 entreprises. Pierre Sicsic précise que ces 20 000 entreprises diffèrent des 18 000 citées précédemment. En fait, ces 20 000 entreprises couvrent 80 % des échanges : 7 000 entreprises font 80 % des transactions et 13 000 en font zéro. Mais d'une année sur l'autre ce ne sont pas les 7 000 mêmes qui réalisent des échanges de services. Il convient donc d'en sélectionner 20 000 pour s'assurer d'une couverture à 80 % chaque année, d'autant que si les règlements bancaires sont supprimés, toute l'information sur les opérations internationales de services sera perdue. Les 20 000 entreprises forment une population mère au sein de laquelle interroger sur l'existence et le montant des échanges de services. En l'absence de règlements bancaires, seul le hasard permettra d'identifier les 7 000 entreprises qui réalisent des opérations internationales de services.

Une estimation réalisée à partir des échanges de services observés en 2001, indique que les estimations manquent nettement de précision. Ainsi, pour une couverture à 80 %, l'intervalle de confiance est de  $\pm$  7 % en dépenses et  $\pm$  6,25 % en recettes. L'imprécision augmente lorsque l'on descend dans le détail des services échangés.

Xavier Niel se demande s'il s'agit des entreprises toutes activités confondues. En effet 20 % à 30 % des échanges de services sont réalisés par des entreprises ayant une autre activité que les services. Deniz Ünal-Kesenci s'interroge : sont-ce uniquement les échanges avec l'Europe ? Guillaume Talon rappelle qu'en France, le seuil d'exemption de déclaration des banques s'applique à l'ensemble des transactions internationales d'un montant inférieur à 12 500 euros. Xavier Niel propose de calculer le poids dans le chiffre d'affaires total des entreprises qui réalisent des exportations et des importations de services à partir des sources de la Direction de la balance des paiements (DBDP) et de le comparer au même ratio obtenu à partir de l'EAE (enquête annuelle d'entreprises) services. Cette comparaison permettrait de savoir si ces deux sources offrent des informations proches. En réponse à une interrogation de Pierre Sicsic, Xavier Niel précise qu'il ne serait pas possible de calculer un taux d'exportation (exportations/chiffre d'affaires), car l'EAE service ne donne des informations que sur les exportations totales sans distinguer les biens des services. Guillaume Talon considère que cet appariement serait très utile pour déterminer si l'on peut nouer

les deux enquêtes. Deniz Ünal-Kesenci propose d'utiliser les données d'exportations des autres secteurs pour lesquels l'information existe déjà dans les balances des paiements. Elle précise que la prise en compte du chiffre d'affaires total, du marché intérieur des pays, fausse un peu l'estimation de la performance à l'exportation. Philippe Trogan précise que les exportations totales existent dans la base SUSE.

D'une discussion entre Xavier Niel, Pierre Sicsic et Guillaume Talon, il ressort que la comparaison s'avère très délicate, car la DBDP utilise les déclarations de TVA dites CA3, alors que l'Insee reprend celles qui sont déclarées dans les EAE. En réponse à l'interrogation d'Isabelle Rabaud sur l'identification des entreprises par leur numéro Siren pour s'assurer que les populations étudiées sont identiques, ils précisent qu'une trop importante concertation serait nécessaire. Les 1 % d'entreprises non sirénisées dans la base Fiben poserait, notamment, problème. Dominique Francoz propose de sélectionner les groupes et de regarder le détail des entreprises qui exportent et importent des services dans la base des comptes consolidés. Guillaume Talon et Pierre Sicsic exposent qu'en s'intéressant aux groupes, ce sont en fait les gros exportateurs/importateurs qui sont retrouvés, soit ceux qui sont DDG et qui fournissent donc déjà l'information.

En réponse à la demande de précision de Marc Christine, Guillaume Talon explique que les DDG seraient interrogés tous les mois ou tous les trimestres, tandis que les autres entreprises répondraient à une enquête annuelle de complément. En effet, il faut attendre la publication des bilans, soit la moitié de l'année, pour construire l'échantillon modifié chaque année et obtenir des résultats en janvier ou février de l'année suivante. Marc Christine expose qu'il existe un noyau d'entreprises qui se retrouvent d'une année sur l'autre. Guillaume Talon indique que sur une année donnée, 20 000 entreprises réalisent des échanges de services, mais que sur trois années consécutives, on en dénombre 40 000, ce qui montre le fort taux de renouvellement. Marc Christine affirme qu'il convient d'optimiser l'échantillon, compte tenu des moyens finis. Si l'échantillonnage est réalisé au hasard, il existe un risque de confusion entre la non réponse liée à manque d'attention des entreprises et la vraie non réponse qui résulte de l'absence d'échanges de services cette année là. Guillaume Talon indique que les simulations intègrent les DDG, comme une population spécifique interrogée de manière exhaustive et que cela revient de fait à intégrer systématiquement le plus gros du noyau stable. Par ailleurs, la non réponse n'est pas traitée volontairement. Le cas idéal présenté comprenant 100 % de réponses et des réponses comparables aux données donne déjà de très mauvais résultats. Il n'est pas possible d'obtenir des résultats corrects avec un petit nombre d'entreprises. Cette piste d'une nouvelle enquête annuelle sur les échanges de services se révèle très onéreuse et donne de piètres résultats.

Pierre Sicsic fait le point sur l'état des discussions européennes. Le Parlement européen qui devait discuter de l'élévation du seuil à 50 000 euros n'a pas été saisi en 2004. Le sera-t-il en 2005 ou en 2006 ? Au sein de la Commission européenne, la Direction générale « marché unique » qui souhaite vraiment que les virements transfrontières internes à la zone euro soient rapidement au même prix que les virements domestiques, est sensible à l'argument du relèvement du seuil de 12 500 à 50 000 euros. Une telle décision, voire une exemption des banques de déclarations au titre de la balance des paiements, supprimerait toute information sur les échanges de services. En réponse à une interrogation de Xavier Niel sur la volonté de déplacer la charge déclarative des banques vers les entreprises, Pierre Sicsic précise que le coût de cette évolution est important, car il faudrait interroger de nombreuses entreprises dont le taux de réponse demeure incertain.

Bernard Guillochon se demande si le système actuel est très différent dans les autres pays. Serait-il possible de préconiser un système internationalement unifié dans les recommandations ? Guillaume Talon énonce deux voies possibles en matière de collecte directe :

- une méthode à l'anglaise : une population de DDG comme indicateur à court terme (trimestriel ou mensuel, à déterminer) couplé à une enquête annuelle lourde du type des données EAE pour un premier cadrage,
- une solution suédoise : opter pour un seuil de simplification et non d'exemption des déclarations des banques, soit une codification des transactions par grandes catégories : biens, services, revenus et transferts courants associée à des enquêtes légères.

Dominique Nivat explique que tous les pays européens ont cherché à changer de système, lorsque le relèvement du seuil à 50 000 euros apparaissait inéluctable. Aujourd'hui, il existe des résistances fortes à cette élévation de la part de l'OCDE, du FMI et de la Banque mondiale, notamment concernant la diminution de l'information relative aux revenus du travail et aux envois de fonds des travailleurs.

Bernard Guillochon donne alors la parole à Isabelle Rabaud, Université d'Orléans, LEO (Laboratoire d'Economie d'Orléans), pour une évaluation du degré d'ouverture et de l'avantage comparatif dans les activités de services réalisée à partir de la base de données d'échanges internationaux de services de l'OCDE. En l'absence de données internationales sur la production effective sectorielle, le degré d'ouverture aux échanges des services est approché par le ratio des exportations (importations) à la valeur ajoutée du secteur. D'importantes variations sont observées avant 1995. Par exemple, pour la France, dans

l'intermédiation financière (services financiers et d'assurance), le taux d'ouverture (crédits/VAB) passe de 287,9 % en 1994 à 65,9 % en 1995, en raison d'une division par trois des crédits de services d'assurance consécutive à l'application des recommandations du cinquième manuel de balance des paiements du FMI. L'année 1995 a donc été choisie comme année de début de l'étude. De plus, dans la base de données VAB/emploi de l'OCDE, l'information relative à la valeur ajoutée sectorielle n'est disponible que jusqu'en 1997 ou 1998 pour certains pays. Par ailleurs, la Corée du sud, le Japon et la Turquie ont fréquemment des ratios inférieurs à 0,0 % de sorte que l'ouverture de l'OCDE ressort à un taux de 0,02 % en moyenne dans les activités de services. Malgré tout, la comparaison des taux d'ouverture (crédits/VAB) et des degrés de dépendance (débits/VAB) montre que : ① les petits pays (Irlande, Pays-Bas, Belgique-Luxembourg, Finlande, Grèce et Portugal sont plus ouverts que les grands, ② le Royaume-Uni est systématiquement plus ouvert que les Etats-Unis qui sont pénalisés par la taille de leur marché intérieur et ③ l'intermédiation financière apparaît comme l'activité la plus ouverte sur l'extérieur avec un taux supérieur à 25 % dans de nombreux pays, les services informatiques, d'information et aux entreprises sont également relativement ouverts avec un taux proche de 20 % ; en revanche, la construction présente un degré ouverture modeste autour de 5 % et dans les services personnels, culturels et récréatifs, les taux dépassent rarement 1 %, en raison du caractère abrité de nombreuses activités.

Il est également intéressant de connaître la position par marché de services des différents pays de l'OCDE. L'indicateur de position par marché permet de rapporter le solde des échanges d'un pays pour un service S au montant total des transactions internationales des pays de l'OCDE pour ce service S. Dans la communication, la position très déficitaire des Etats-Unis en 1992 se redresse de manière spectaculaire. L'Irlande et la France voient également leur position créditrice s'améliorer entre 1992 et 2002, tandis que la position débitrice de l'Allemagne se détériore. Ces évolutions s'expliquent principalement par celles des télécommunications. La construction se caractérise par la position forte de la France et de la Turquie, alors que celle des Etats-Unis se dégrade et que le déficit relatif de l'Allemagne se creuse. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni renforcent leur forte position créditrice dans l'assurance, tandis que l'Allemagne opère un redressement notable. En revanche, le Mexique et à un moindre degré le Japon voient leur position débitrice se creuser. La progression sensible des positions des Etats-Unis et du Royaume se retrouve dans les services financiers, tandis que la France, l'Italie et le Japon passent d'une position débitrice à une position créditrice, l'Allemagne subissant une dégradation de sa position créditrice. Les services informatiques et d'information se particularisent par la montée spectaculaire de l'Irlande et dans une moindre mesure du Royaume-Uni et de la Finlande. Dans le même temps, l'Allemagne et la France réduisent leur position débitrice, tandis que les Etats-Unis voient fondre leur position créditrice. La prédominance des Etats-Unis dans les activités de brevets s'affirme sur l'ensemble de la période, tandis que l'Irlande voit sa position débitrice s'accentuer. Les déficits relatifs de l'Allemagne et du Japon se réduisent, alors que la France passe d'une position débitrice à une position légèrement créditrice.

Les avantages comparatifs révélés d'un pays dans les services sont mesurés par la contribution au solde de la balance des biens et services de chaque activité de services. En l'absence de données de PIB, l'indicateur est rapporté à la somme des exportations et des importations de biens et services de l'OCDE. L'Allemagne et le Japon apparaissent comme nettement spécialisés dans les biens et connaissent un désavantage comparatif dans les services, notamment dans les voyages. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni apparaissent, en revanche, fortement spécialisés dans les « autres services », notamment dans les services financiers et dans les autres services ainsi que dans les brevets pour le premier, tandis qu'ils connaissent un désavantage comparatif dans les biens. L'avantage comparatif de la France dans les voyages et, dans une moindre mesure, dans les autres services, voisine avec un important désavantage comparatif dans les biens et les transports. L'avantage comparatif de l'Irlande dans les services informatiques et d'information contraste avec d'importants désavantages comparatifs dans les brevets et les autres services aux entreprises. Enfin, le Mexique se caractérise par un important désavantage comparatif dans les services d'assurance.

Cette étude rapide permet de formuler trois recommandations en matière de statistiques d'échanges internationaux de services :

- ① une augmentation du degré de détail sectoriel et géographique et croisé des échanges de services est souhaitable,
- ② ce travail de désagrégation sectorielle devrait être mené de pair pour les statistiques d'échanges internationaux et les données nationales,
- ③ l'amélioration de ventilation sectorielle gagnerait à être mise en œuvre une même année pour une activité donnée dans l'ensemble des Etats membres de l'UE ou de l'OCDE afin que les ruptures soient identifiables et se produisent la même année dans tous les pays.

Deniz Ünal-Kesenci et Bernard Guillochon soulignent le biais que l'ampleur du déficit commercial américain fait peser sur la mesure des avantages comparatifs (AC). Mettre sur le même plan le Royaume-Uni et les Etats-Unis est alors audacieux dans la mesure où l'ampleur des AC américains dans les services est en partie liée à celle de son désavantage comparatif structurel dans les biens. Bernard Guillochon propose de restreindre l'analyse au seul avantage comparatif dans les services. Isabelle Rabaud répond que l'objectif était d'identifier la contribution de chaque activité au solde des biens et services qui mesure l'ensemble des transactions internationales relevant d'une logique marchande non financière.

Claudie Louvot suggère d'enrichir l'étude présentée en replaçant dans un cadre plus large les ratios d'ouverture (et de dépendance) relatifs aux services. Pourquoi, par exemple, ne pas les comparer au degré d'ouverture de chaque économie étudiée, défini classiquement par la demi-somme des importations et des exportations rapportée au PIB, ou à d'autres grandeurs macroéconomiques ? Ainsi, on peut s'interroger de prime abord sur la faiblesse du taux d'ouverture pour les services (au sens de l'étude) des pays adhérents à l'Union européenne étudiés ici, alors que ces pays sont, globalement, exceptionnellement ouverts. Certes, l'industrie occupe une place beaucoup plus importante que les services dans le fonctionnement de ces économies, ce que rappelle Isabelle Rabaud. Elle précise en outre le mandat du groupe concerne les seuls services hors voyages et transport

Deniz Ünal-Kesenci expose que le ratio d'ouverture reflète plus généralement le degré d'ouverture d'un pays aux échanges de biens et services. Une prise en considérations des échanges à la fois des biens et des services serait intéressante. Elle indique que les taux d'ouverture très élevés dans les biens des nouveaux états membres de l'UE s'expliquent par la composition de leur valeur ajoutée et par leur croissance très rapide. Les bonnes performances de l'Irlande en matière de services informatiques sont à mettre en regard avec celles réalisées dans les biens informatiques dans la mesure où les entreprises de services travaillent pour les firmes manufacturières.

Pierre Sicsic s'étonne du taux d'ouverture faible des pays nordiques, généralement considéré donc très ouverts aux échanges. Philippe Trogan est déconcerté par le faible niveau de la part des services dans la valeur ajoutée totale de l'OCDE à 54,8 % dans la mesure où les pays accédant ont un taux inférieur. En réalité, tel est le cas de la Turquie, de la Corée du sud et de la République tchèque. Par ailleurs, l'absence d'information sur la valeur ajoutée dans les services en 1999 pour certains pays qui fournissent, cependant, l'information pour l'ensemble des activités économiques, explique ce résultat surprenant. Il souhaiterait une analyse plus détaillée pour la France qui rapporte les exportations et les importations au chiffre d'affaires. Isabelle Rabaud indique que les échanges de services des pays nordiques sont relativement peu élevés. Concernant l'étude spécifique de la France, elle va être réalisée et un document sera distribué aux membres du groupe de travail.

Bettina Wistrom informe le groupe que la base VAB/emploi utilisée pour l'étude est en fait arrêtée et que des informations plus détaillées et éventuellement de production effective sont disponibles dans la base STAN de l'OCDE dont le chemin est caché sous Olisnet.

Bernard Guillochon s'interroge sur l'éventualité de problèmes d'enregistrement des flux de VAB de la Grèce en matière d'intermédiation financière. Philippe Trogan indique qu'une certaine méfiance concernant la valeur ajoutée est de mise, notamment au regard des résultats obtenus dans l'intermédiation financière. Claudie Louvot se demande si un autre indicateur pertinent ne pourrait pas être obtenu en rapportant les échanges de services au PIB plutôt qu'à la valeur ajoutée de chaque secteur. Bernard Guillochon précise que cette méthode ne permet pas de mesurer une ouverture sectorielle. Il s'interroge sur l'opportunité de rapporter les échanges à la valeur ajoutée par branche. Pierre Sicsic se demande, quant à lui, si la demande intérieure par branche ne serait pas mieux adaptée. Isabelle Rabaud doute que cet indicateur soit disponible à un niveau détaillé d'activités de services pour tous les pays de l'OCDE.

Bernard Guillochon clôt la réunion et annonce que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 mars, désormais, à 15h et sera consacrée aux deux exposés suivants :

- « La problématique des négociations internationales en matière de commerce des services »,
   Vincent Guitton, Chef du bureau « Services, investissements et propriété intellectuelle », DGTPE
- « Les statistiques d'échanges de services dans la base CHELEM » (Houssein Boumellassa et Deniz Unal-Kesenci, Cepii)